RBC Gestion mondiale d'actifs

Fonds immobilier canadien de base RBC

Réservé aux investisseurs qualifié

CALENDRIER TRIMESTRIEL DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS

Note sur les souscriptions :
Les investisseurs acquièrent d'abord des parts au titre de leurs droits de souscription, lesquelles sont converties en parts réelles du fonds à la date d'évaluation trimestrielle. Les souscriptions peuvent être passées à tout moment avant la date limite de l'opération visant des droits de souscription indiquée dans le tableau ci-dessous. **Toutes les souscriptions doivent être placées dans le code de fonds pour chaque série (indiqué au-dessous du calendrier des opérations).** Veuillez noter que le règlement de l'opération visant les droits de souscription (c.-à-d. le moment où l'argent quitte les comptes des investisseurs) a lieu deux jours après la date d'évaluation des droits (T+1). Cependant, les placements des investisseurs dans le fonds seront effectifs à la date d'évaluation de fin de trimestre.

	SOUSCRIPTIONS (préavis d'un mois requis)				**RACHATS** (préavis de deux mois requis)		
Mois	Date limite pour l'opération visant les droits de souscription	Date d'évaluation des droits	Date du règlement des droits	Date d'évaluation de l'acquisition	Date limite de rachat	Date d'évaluation	Date de règlement (un mois après)
Nov. 2024	-	-	-	-	29 nov. 2024	31 janv. 2025	28 févr. 2025
Déc. 2024	31 déc. 2024	27 janv. 2025	**28 janv. 2025**	31 janv. 2025	-	-	-
Janv. 2025	-	-	-	-	-	-	-
Févr. 2025	-	-	-	-	28 févr. 2025	30 avr. 2025	30 mai 2025
Mars 2025	31 mars 2025	24 avr. 2025	**25 avr. 2025**	30 avr. 2025	-	-	-
Avr. 2025	-	-	-	-	-	-	-
Mai 2025	-	-	-	-	30 mai 2025	31 juill. 2025	29 août 2025
Juin 2025	30 juin 2025	25 juill. 2025	**28 juill. 2025**	31 juill. 2025	-	-	-
Juill. 2025	-	-	-	-	-	-	-
Août 2025	-	-	-	-	29 août 2025	31 oct. 2025	28 nov. 2025
Sept. 2025	30 sept. 2025	27 oct. 2025	**28 oct. 2025**	31 oct. 2025	-	-	-
Oct. 2025	-	-	-	-	-	-	-
Nov. 2025	-	-	-	-	28 nov. 2025	30 janv. 2026	27 févr. 2026
Déc. 2025	31 déc. 2025	26 janv. 2026	**27 janv. 2026**	30 janv. 2026	-	-	-
Janv. 2026	-	-	-	-	-	-	-
Févr. 2026	-	-	-	-	27 févr. 2026	30 avr. 2026	29 mai 2026
Mars 2026	31 mars 2026	24 avr. 2026	**27 avr. 2026**	30 avr. 2026	-	-	-
Avr. 2026	-	-	-	-	-	-	-
Mai 2026	-	-	-	-	29 mai 2026	31 juill. 2026	31 août 2026
Juin 2026	30 juin 2026	27 juill. 2026	**28 juill. 2026**	31 juill. 2026	-	-	-
Juill. 2026	-	-	-	-	-	-	-
Août 2026	-	-	-	-	31 août 2026	30 oct. 2026	30 nov. 2026
Sept. 2026	30 sept. 2026	26 oct. 2026	**27 oct. 2026**	30 oct. 2026	-	-	-
Oct. 2026	-	-	-	-	-	-	-
Nov. 2026	-	-	-	-	30 nov. 2026	29 janv. 2027	26 févr. 2027
Déc. 2026	31 déc. 2026	25 janv. 2027	**26 janv. 2027**	29 janv. 2027	-	-	-

LA PAGE DE DÉCLARATION FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE PAGE.

Codes du fonds

Fonds	Souscriptions		Rachats	
	Série F	Série O	Série F	Série O
Fonds immobilier canadien de base RBC	RBF9013	RBF9113	RBF9013A	RBF9113A

Note sur les rachats :
Des frais de rachat anticipé seront déduits du produit si les parts du fonds sont rachetées dans les cinq premières années suivant leur souscription, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Ces frais sont calculés d'après la valeur au marché de l'ordre de rachat à la date d'évaluation du rachat. Les distributions réinvesties ne sont pas assujetties aux frais de rachat anticipé. Le rachat des parts se fait selon le principe du premier entré, premier sorti.

Barème des frais de rachat anticipé

Moment de la demande de rachat	Frais de rachat anticipé
Avant le **premier** anniversaire de la date d'acquisition*	5 %
Au premier ou **après le premier** anniversaire de la date d'acquisition et avant le **deuxième** anniversaire de la date d'acquisition	4 %
Au deuxième ou **après le deuxième** anniversaire de la date d'acquisition et avant le **troisième** anniversaire de la date d'acquisition	3 %
Au troisième ou **après le troisième** anniversaire de la date d'acquisition et avant le **quatrième** anniversaire de la date d'acquisition	2 %
Au quatrième anniversaire ou **après le quatrième** de la date d'acquisition et avant le **cinquième** anniversaire de la date d'acquisition	1 %
Par la suite	Néant

* La date d'acquisition correspond à la date (d'évaluation) à laquelle l'investisseur a acquis les parts du fonds qui sont rachetées.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la notice d'offre du fonds.

Date de publication : novembre 2024.

DÉCLARATION : Cette information ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou de participation ou d'adhésion à un service. Aucun titre n'est offert, sauf conformément aux documents de placement et aux documents de souscription correspondants, qui peuvent exclusivement être fournis aux investisseurs qualifiés. Le présent document vise à fournir de l'information générale seulement. Il ne constitue pas et n'est pas censé constituer des conseils professionnels ni une description complète d'un placement dans un fonds géré par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA). S'il y a incompatibilité entre le présent document et les documents de placement correspondants, les dispositions de ces documents de placement auront préséance. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les placements effectués dans les fonds alternatifs sont spéculatifs et comportent un risque important de perte de la totalité ou d'une bonne partie du placement. Les fonds alternatifs peuvent : i) recourir au financement par emprunt ou à d'autres pratiques de placement spéculatives qui pourraient augmenter le risque de perte sur placements ; ii) être non liquides dans une très grande mesure ; iii) ne pas être tenus de fournir de l'information périodique sur les cours ou l'évaluation aux investisseurs ; iv) ne pas être assujettis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement offerts par voie de prospectus. Les investisseurs devraient, lorsqu'ils évaluent la pertinence de ce placement, porter une attention particulière à des facteurs personnels, notamment l'horizon temporel, les besoins de liquidité, la taille du portefeuille, le revenu, les connaissances en placement et la tolérance à la volatilité des cours. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers professionnels pour toute question d'ordre fiscal, comptable, juridique ou financier avant de prendre une décision de placement concernant les fonds mentionnés dans le présent document, à savoir s'ils leur conviennent ou non.

Les placements dans les fonds alternatifs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion.
Veuillez lire les documents de placement du fonds avant d'investir. Les données de rendement fournies supposent seulement le réinvestissement des distributions et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat et de distribution ou des frais facultatifs et de l'impôt sur le revenu exigible du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement. Les fonds alternatifs ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

®/MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., 2024.